



COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie

Chens sur Léman, le 15/05/2026

Mairie
1127 rue du Léman
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél: 04 50 94 04 23
accueil@chenssurleman.fr

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 96/2026

Heures ouverture au public :
Lundi – Mardi – Vendredi
8 h – 11h30 / 15 h – 18 h
Mercredi : 9 h – 12 h
Jeudi : 8 h – 11h30
1^{er} samedi du mois : 9 h – 12 h

**ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES
FLEURETS – FÊTE DES VOISINS**

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la demande de Madame Marie-Claude PORTE en date du 04 mai 2026.

Considérant l'organisation de "la fête des voisins" de la rue des Fleurets qui aura lieu le vendredi 05 juin 2026, de 18h00 à 23h00,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route, dans le cadre de cette manifestation qui doit se dérouler rue des Fleurets, de l'intersection rue du Léman à l'intersection rue de la cave.

ARRETE :

Article 1er : Le vendredi 05 juin 2026, de 18h00 à 23h00, la circulation sera interdite rue des Fleurets, de l'intersection rue du Léman à l'intersection rue de la Cave.

Les usagers devront utiliser l'itinéraire suivant : rue de la Cave, depuis la rue du Léman et rue des Fleurets, depuis la rue des Chênettes.

Article 2 : L'accès devra être maintenu aux véhicules de secours et de services publics.

Article 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par les organisateurs, et sous sa responsabilité. La signalisation sera impérativement enlevée le vendredi 05 juin 2026 à 23h00.

Article 4 : Ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine

Messieurs les agents de la police municipale de Chens sur Léman

Mesdames Messieurs les organisateurs de "la fête des voisins" sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Jérôme TRONCHON

